


<p><b>Centre intégré de santé et de services sociaux de la Gaspésie</b></p> <p><b>Québec</b> </p>	<p><b>ORDONNANCE COLLECTIVE</b></p>
<p><b>TITRE :</b></p>	<p>Ajustement des hypolipémiants (statines et ézétimibe) dans la prise en charge du risque cardiovasculaire</p>
<p><b>NUMÉRO :</b></p>	<p>CGC-2022-317</p>
<p><b>REPLACE DOCUMENT(S) SUIVANT(S), S'IL Y A LIEU :</b></p>	<p>Toute version antérieure de l'ordonnance collective valide dans les cliniques externes, les CLSC, les GMF et UMF du CISSS de la Gaspésie</p>

<p><b>PROFESSIONNELS AUTORISÉS :</b></p>	<p>Infirmières des cliniques externes, des CLSC, des GMF et UMF effectuant l'ajustement des hypolipémiants</p>
<p><b>ACTIVITÉS RÉSERVÉES :</b></p>	<p>Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique ;</p> <p>Exercer une surveillance clinique et ajuster le plan thérapeutique infirmier ;</p> <p>Administrer et ajuster des médicaments ou d'autres substances lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance.</p>
<p><b>DIRECTION RESPONSABLE :</b></p>	<p>Direction des soins infirmiers</p>
<p><b>SITUATION CLINIQUE OU CLIENTÈLE VISÉE :</b></p>	<p>Usager de 18 ans et plus, suivi dans une clinique externe, un CLSC, un GMF ou une UMF, qui reçoit un traitement hypolipémiant à la suite d'un diagnostic de dyslipidémie</p>
<p><b>MÉDECIN RÉPONDANT :</b></p>	<p>En cas de questions générales en lien avec l'ordonnance collective, se référer à l'un des médecins signataires (Annexe 1)</p>
<p><b>MÉDECIN PRESCRIPTEUR :</b></p>	<p>Médecin traitant du patient à la clinique externe, au CLSC, au GMF ou à l'UMF (liste des médecins signataires à l'Annexe 1). En l'absence de celui-ci, se référer au médecin de garde ou au médecin effectuant les suivis sans rendez-vous.</p>
<p><b>FORMATION REQUISE :</b></p>	<p>Posséder les connaissances requises à l'application de l'ordonnance collective</p>

<b>HISTORIQUE DES VERSIONS</b>					
Version	Préparée par	Vérifiée par	Approuvée par	Date d'entrée en vigueur	Date archivée, s'il y a lieu
1 <sup>re</sup>	Maude Larouche, pharmacienne	Marie-Ève Hunter, conseillère	Sonia Couturier, pharmacienne	Mars 2019	
2 <sup>e</sup>					

<b>RÉVISION</b>	
Date de la dernière révision, si applicable :	
Date prévue de la prochaine révision :	2024-03
Date réalisée de la révision :	

## 1. INDICATIONS

Usager de 18 ans ou plus qui suit un traitement hypolipémiant (statine seule ou avec ézétimibe) dans le cadre de sa stratégie de prise en charge de son risque cardiovasculaire. Le patient doit être suivi par l'un des médecins signataires (Annexe 1). Si l'Annexe 1 n'est pas rempli, le médecin traitant doit donner son accord préalablement à l'ajustement de la médication par l'infirmière.

## 2. INTENTION THÉRAPEUTIQUE

Atteindre les cibles visées de diminution des LDL pour l'usager afin de prévenir les complications cardiovasculaires causées par la dyslipidémie.

## 3. CONTRE-INDICATIONS

- Grossesse ou allaitement ;
- Hypercholestérolémie familiale.

## 4. LIMITES OU SITUATIONS EXIGEANT UNE CONSULTATION MÉDICALE OBLIGATOIRE

### Attention particulière ou réévaluation :

- Apparition d'une réaction allergique à l'hypolipémiant prescrit ;
- Détérioration de l'état de santé ;
- Grossesse ou allaitement en cours de traitement ;
- Inobservance de la prise de la statine régulièrement notée ;
- Présence de causes de dyslipidémie secondaire ;
- Présence de facteurs de risque d'effets indésirables sous statine (p. ex. antécédent personnel ou familial de troubles musculaires héréditaires) ;
- Présence d'effets indésirables.

### Investigations supplémentaires :

- Non-obtention des valeurs de suivi lipidiques (LDL inférieur à 5 mmol/L) ;
  - Des LDL supérieurs ou égaux à 5 mmol/L avec une exclusion des causes secondaires de dyslipidémie (dépistage d'hypercholestérolémie familiale selon histoire familiale suggestive) ;
- Marqueurs alternatifs (non-HDL ou ApoB) hors cibles malgré des LDL dans les limites des valeurs cibles (il existe un risque cardiovasculaire résiduel dont on doit tenir compte) ;
- Élévation des CK à plus de 10 fois la limite supérieure normale (LSN) (ou 2 résultats supérieurs à 5 fois la LSN) : suspicion de rhabdomyolyse ;
- Maladie hépatique évolutive grave ou élévation persistante et inexpliquée du taux sérique de transaminases hépatiques (plus de 3 fois la LSN) ;
- TG supérieur à 4,5 mmol/L (LDL non calculable; se référer au non-HDL ou Apo B si disponible) :
  - Supérieur à 5,6 mmol/L : risque de pancréatite ;
  - Supérieur à 10 mmol/L : risque important de pancréatite.

## 5. COMMUNICATION AVEC LE MÉDECIN TRAITANT

L'infirmière habilitée documente la consultation au dossier médical du patient. Elle rédige une ordonnance selon le protocole médical national, à partir du formulaire de liaison. Le formulaire de liaison original est donné au patient pour remettre au pharmacien communautaire. Celui-ci doit inclure le nom du médecin prescripteur et le numéro ou le titre de l'ordonnance collective. Une copie est conservée au dossier médical de l'usager.

## **6. PROTOCOLE MÉDICAL**

Se référer au protocole médical national N°628005 de l'INESSS : Ajustement des hypolipémiants (statines et ézétimibe) dans la prise en charge du risque cardiovasculaire. Mise à jour : Novembre 2019.

## **7. OUTILS DE RÉFÉRENCE ET SOURCES**

INESSS. Protocole médical national 628005 : Ajustement des hypolipémiants (statines et ézétimibe) dans la prise en charge du risque cardiovasculaire. Mise à jour : Novembre 2019.

### ÉLABORATION DE LA VERSION ACTUELLE

Rédigée par :

Maude Larouche, pharmacienne

Nom et titre

2022/04/11

Date

### VALIDATION DE LA VERSION ACTUELLE

Validée par :

Marie-Ève Hunter, conseillère

Nom et titre

2022-04

Date

### CONSULTATION/APPROBATION

Approuvée par le comité de pharmacologie

Sonia Couturier, pharmacienne

Nom et titre

2022-04-12

Date

Approuvée par le CECII

Sandra Cassivi Bouchard

Nom et titre

2019-03

Date

### SIGNATURE DU MÉDECIN RÉPONDANT, si applicable

Approuvée par :

N/A

Nom et titre

Date

### APPROBATION DE LA VERSION ACTUELLE PAR LE REPRÉSENTANT DU CMDP DE L'ÉTABLISSEMENT

Approuvée par :

Dre Isabelle Casgrain

Nom et titre

2022-05-19

Date

